

M^c Arnaud BAROUSSE

NOTAIRE

*Successeur de son Père, de son Grand-Père
et de son Arrière-Grand-Père*

Route de Luchon
31510 LABROQUERE

TEL : 05.61.88.31.45

FAX: 05.61.88.39.49

E-MAIL : etude.barousse@notaires.fr



Etude fermée le Lundi

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Arnaud BAROUSSE notaire à la résidence de LABROQUERE, canton de Barbazan (Haute-Garonne), soussigné, ce jour il a été constaté la VENTE,

Par :

1°/ Mademoiselle Jeanne Danielle **DESBARAX**, retraitée, demeurant à SAUVETERRE-DE-COMMINGES (31510) hameau de Gesset. Célibataire.

2°/ Monsieur Régis Daniel **DESBARAX**, Inspecteur de l'Environnement, époux de Madame Géraldine Julie Aurélie **GRAIN**, demeurant à LABROQUERE (31510) 1 impasse du Relais.

3°/ Madame Monique **BORDES**, agent de service, demeurant à SARP (65370) lotissement La Lière. Veuve de Monsieur Gilbert Jean **DESBARAX** et non remariée.

Au profit de :

1°/ Monsieur Franck Xavier **CANGUILHEM**, artisan, demeurant à ANLA (65370) lieu-dit Balandrouat. Célibataire.

2°/ Mademoiselle Coline Violette **LUCE**, ostéopathe, demeurant à ANLA (65370) lieu-dit Balandrouat. Célibataire.

Quotités acquises :

Monsieur Franck **CANGUILHEM** acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de MOITIE.

Mademoiselle Coline **LUCE** acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de MOITIE.

IDENTIFICATION DU BIEN

DESIGNATION

A SAUVETERRE-DE-COMMINGES (HAUTE-GARONNE) 31510 Hameau de Gesset

UN ENSEMBLE IMMOBILIER comprenant une maison d'habitation à rénover avec cuisine, salle à manger, une chambre, cellier, deux caves et combles aménageables.

Un ancien corps de ferme avec maison en ruine, étable et grange non attenant, écurie et porcherie non attenantes.

Cour et jardin autour.

Figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	490	Hameau de Gesset	00 ha 24 a 18 ca

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.
Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A LABROQUERE (Haute-Garonne),
LE 21 avril 2015

